

Les descendants de Sulpice



Vincent G. Darnault x Anne B. Guilpain

**Domaine de Trégonce - procès verbal des réparations
à faire suite à la vente du domaine par les
héritiers Guilpain à Jean Baptiste Guérineau
en date du 29 mai 1786**

AD 36 - 2E_?

Le 29 May 1786

L'an mil Sept cent quatre vingt six le Vingt sixième jour
 de mois de May à heure de sept heures, à une heure
 au requis de moi le Sieur Jean Baptiste
 Guerin ou marié, demeurant à la Courne
 azote parois de Substaz mesire le Sr
 auquerneur pour contract avec Monsieur Souvign
 Ledoux fermier des lieux de la Ville de
 Hézouze la ville d'ille parois de Hézouze, l'apersonne
 et du Contentement du Sieur Vincent d'Arnauld fermier
 demeurant au huparois de Coingez stipulant
 tant le Sieur Nom Comme mary, maître et licent
 Lesdits le dit sieur de d'ame ame Guilpoin son
 épouse que aussi Comme le dit sieur avec le sieur de
 Giles le Sieur Guilpoin les Messieurs Anouipis pour
 lettres d'apersonne et pour les autres parties vendresse
 denommées au dit Contrat de Vente susd'atté à l'et
 Par Nous Notaire Royal de la Ville de Hézouze
 le dit sieur de d'ame Guilpoin de Hézouze et de
 Chateaufort résident au dit Hézouze Souvign, pour
 l'exécution du dit Contrat de Vente d'audit lieu de
 Hézouze passé entre les dites Parties d'apersonne
 denommées le dit Jean d'ame Guilpoin, d'ame
 Conté le dit sieur; fait par moi verbal et descriptif
 l'apersonne des Rapas de l'apersonne lesdites qui font
 actuellement affaire aux Habitants d'audit lieu
 d'apersonne, et met en l'apersonne l'apersonne susd'atté pff.
 de Hézouze; en Nous dit Notaire Souvign, l'apersonne;
 avec lesdites parties et desdites nommées sur la Ville qui
 l'apersonne faite par Louis le Sieur de Hézouze
 de Hézouze demeurant parois de Saint ystmain

D. Sieur de Hézouze
au requis de moi



L'an 1786 le 29 jour de may, heure de 7 heures du matin,

Au requisitoire du sieur Jean Baptiste Guerineau marchand demeurant a la Chaume Araté, paroisse de Subtray, messire La Brunne, acquéreur par contrat reçu nous notaire soussigné le 2.02. dernier du lieu et domaine de Trégonce en cette ditte paroisse de Levroux,

En présence et du consentement du sieur Vincent Darnault, fermier demeurant en la paroisse de Coing, stipulant tant en son nom, comme mary, maître et exerçant les droits et actions de dame Anne Guilpin, son épouse que aussi comme curateur aux causes de Giles et Simon Guilpin ses neveux émancipés par lettres du prince et pour les autres parties venderesse dénommés dudit contrat de vente susdatté,

A esté par nous notaire royal en la ville de Levroux en ressort des baillages royaux de Blois et de Châteauroux, résident audit Levroux soussigné, pour l'exécution dudit contrat de vente dudit lieu de Trégonce, passé entre lesdittes parties cy dessus dénommées, ledit jour 2 février dernier, duement contrôlé et insinué, fait procès verbal et description sommaire des réparations grosses et menues qui sont actuellement a faire aux batiments dudit lieu et domaine, et métairie de Trégonce en cette susdite paroisse de Levroux, ou nous dit notaire nous sommes transportés, avec les tesmoins cy bas nommés, sur la visite qui en a été faite par Louis la Simonne, entrepreneur de batiments demeurant paroisse de Saint Germain

De ceols et par Jean Baptiste Blond eau maître tailleur
 de pierre demourant huelle d'ille parson de l'œuvre
 Commissaires choisire de l'aport des dites parties
 pour ce suri Comparants; qui ont promis sous le
 serment que Nous le Notaire soussigné avons deu
 pris le d'eu l'atet ces requists procéder a la Visite
 et l'examen des dites reparations actuallement a faire aux
 dits Bâtimens du dit lieu d'out l'it question, et deu
 faire le Rapport a nous dit Notaire soussigné en leur
 loyauté le conscience ainsi qu'il suit.

Premièrement les dits Com^{tes} observent qu'ala cave qui est
 sous le Bâtiment d'habitation du dit lieu il l'ont ainsi pieu
 trois soliveaux de sept pieds de long sur six a sept pouces
 de grosseur pour soutenir la maison, qui separe la chambre
 avec le bier; ce quils Bâtimens fourniture le main d'œuvre
 la somme de Neuf livres Sept sols Six Den^{ers} . . . 9 7 6

plus qu'ala chambre de demense qui est de vingt deux
 pieds de longueur sur vingt un pied de largeur dans leu
 et l'ont ainsi fait trois toises de Carrelage en Carreau de
 terre cuite; ce quils Bâtimens fourniture le main d'œuvre;
 le se servant du lieu Carreau en l'as de Serrier, la somme
 de sixante Six livres 66

plus que l'ont ainsi le Contrecom de la cheminée
 six pieds en carré ce quils Bâtimens fourniture le main d'œuvre
 la somme de quarante Solz 40

plus que pour l'enciel la voie a l'aport de l'it ce quils Bâtimens
 fourniture le main d'œuvre trente cinq Solz 35

plus de l'œuvre de l'huissie qui l'ont ainsi fait avec
 une autre Chambre a gauche ce quils Bâtimens aussi fourniture
 le main d'œuvre douze solz 12

Plus que d'avec la dite Chambre a gauche qui a dix
 huit pieds de largeur, sur vingt un de longueur il



de Déols et par Jean Baptiste Blondeau, maître tailleur de pierre, demeurant en cette paroisse de Levroux, commissaire choisis de la part des dites parties pour ce aussi comparants, qui ont promist sous le serment que nous dit notaire soussigné avons d'eux pris et reçu en cas requist, procedera a la visitte et examen des dites réparations actuellement a faire aux dits bati-ments du dit lieu ...

Convient refaire le Contrecour de la cheminée la largeur
de six pieds de hauteur sur trois pieds de largeur;
ce qui est estimé pour la main d'œuvre la somme de
quinze livres 15

Plus fournir une cheminée d'âtre à la porte
d'entrée de la dite chambre qui sera faite sur le même
porte estimé dix livres 10

plus que la Chambre d'entrée qui a quinze pieds sur vingt
il convient faire la fournaise double la voie
sur la porte actuelle fournir une grande et grande, le tout
étant fait le bien estimé tout posé la somme de dix sept
livres cinq sols 17 5

plus fournir deux toises trois pieds de Carrelage dans l'édifice
l'édifice d'entrée ce qui est estimé pour la main d'œuvre
la somme de quinze livres 15

plus que il convient raccommoder le pavé du lavoir qui est l'œuvre
de pierre de taille parmontée la huit pieds la largeur la fournaise
la suite, et à l'œuvre la largeur fournaise la pierre de taille qui
a quatre pieds de longueur sur trois pieds de largeur, la
pierre de taille ce qui est estimé aussi pour la main d'œuvre
la somme de quarante livres dix sols 40 10

plus que il convient refaire la cheminée la contrecour de
la voie la voie de dix huit pouces de largeur sur deux
pieds de hauteur avec sa fournaise neuve, ce qui est estimé
pour la main d'œuvre la somme de neuf livres dix sols
et 9 10

Plus d'avis le petit garde manger a côté il convient charger
les lanchas au dessus de la case avec de la drange bien préparée
la suite ce qui est estimé pour la main d'œuvre la
somme de six livres 6

Plus d'avis le lavoir il convient refaire la fournaise double
la voie d'avis les mêmes dimensions de la porte; les pierres
étant fait de bien, ce qui est estimé pour la main d'œuvre
la somme de quinze livres 15



Plus quil convient faire cinq toises de muraille au dessus du
mur de devant du dit Corps de Statuement luy faisant
le droit equils. Estiment fournir de matériaux
la somme de cinquante livres et . . . 50

Plus le pigeon qui est au levant sera repris toutte
sa largeur sans y faire pierre de hauteur au mortier
dedans le sable equils. Estiment faire le fourneau la
somme de dix livres et . . . 10

Plus faire cinq huisseries de fenestre, la trois de deux
pieds six ponces de largeur sur quatre pieds de hauteur
garnis de lattes, lattes et traverses neuves; faire
les dites huisseries d'oubles, doit les paravents, faire de trois
de six a sept ponces et les doubles, le bois sera de bois
de charbon de bois. Vient faire les couvertures; equils. Estiment
fournir de matériaux le main d'œuvre toutes poses, la
somme de quatre vingt dix livres et . . . 90

Plus faire au pouton des murs le dedans quatre vingt
toises de hauteur au dessus le sable de l'epaisseur parois
de brique; equils. Estiment faire le fourneau la somme de
quatre vingt livres et . . . 88

Plus quil convient refuser le litelle qui monte au grenier
le la charpentier avec planches, et cloué dans les deux
lignes avec grands clous equils. Estiment faire le
fourneau la somme de deux livres et . . . 12

Plus quil convient repiquer un Cost de Carreau dans les
garnis qui sont lattes, lattes au dessus de la Cuite, le litelle
qui est lattes sans rebord; equils. Estiment faire
le fourneau la somme de dix livres et . . . 10

Plus qualaporte du grenier du Cost du pigeon qui est au
levant et sera fourny le posé une porte avec la fenestre
le fenestre equils. Estiment faire le fourneau la somme
de deux livres dix et . . . 12

Plus que les Mairies qui se posent luy dits

Et les dites matières; le gallese rendue à Chaux
le sable tout blanc à faire la fourme la fourme
de dix Neuf livres de poids 19 10

Plus que l'on sient de faire la dite fourme
la paille toute son litiere ce qui produit Vingt
trois toises de fourme la paille; Lequel litiere
à faire la fourme de tous matériaux la fourme de
Cent trente huit livres 138

Plus que la grange au froment qui contient six
deux pieds de longueur sur toute les six pieds de
largeur hors de ce qui se portent de ce côté de
Couchant haut portez tombé le haut par la l'ordie
il sient qu'il soit litiere de fait à neuf d'au
toute sa longueur le hautier; Ce qui litiere de
fourme de tous matériaux de Compose une toise de ce
à faire la fourme de tous matériaux au pignon de la Grange litiere
la fourme de quatre Cinq livres 45

Plus que la charpente de la dite Grange Compose de cinq
poutres pour l'ouvrage sont toutes de bois, qui pour litiere
quelles ne s'effa tomber le pignon, il sient poser une
poutre de trois de Vingt huit pieds de longueur de huit
à neuf poutres de bois, qui se portent de haut le long de
l'équille de la seconde flèche de l'Est du pignon; qui
se se assemble par le bas au moins le moins d'au une
poutre de six pieds de longueur sur dix poutres
carré, qui se pose d'au de l'Est de la dite, après
qu'on se met des coins pour forcer la grande poutre
Ce qui litiere de la fourme la fourme de
Vingt six livres 26

Plus que pour noter la fourme de la dite grange
il sient remonter les charnières qui sont toutes
les charnières au pignon de la Grange litiere de
de toutes trois milliers de Cloud de litiere; fourme



bois de vendue; ce qui, estimé fournie à la
main d'œuvre la somme de soixante dix huit
livres 78

Plus que Visite faite de la Chasquette de la
Bateiment ils ont trouvé la son état & memoire

Plus que la Couverture qui est thuite; dont les chevrons
ne font que trois sous l'attelle le fait trop faible,
le font en; Le Lety de l'ouche le Couche pour qu'il est
un affaire que de la Couverture soit de plus affaiblir
de deux Cotes le l'attelle de fait a une de l'attelle
avec contre l'attelle de liage, Couche l'attelle a quatre sous

Le dit affaire le bois avec mortier de chaux le fait
de bois; ce qui, estimé fournie le fournie le fournie
de la visite thuite la somme de deux cent vingt huit
livres six sols 228

laquelle réparation est estimée fournie le fournie trois
de l'attelle; ce qui, estimé fournie le fournie
Cent sols 5

Plus que il est un affaire de raccomode la Couche de four
le faire de quatre de l'attelle; le l'attelle de la
Couche de l'attelle; Le dit l'attelle fournie le fournie huit
livres 8

Plus que les murs de Cloture qui est l'attelle de la
le l'attelle de l'attelle de l'attelle qui contient quinze pieds de
longueur sur six de hauteur a besoin de l'attelle de fait
l'attelle de l'attelle avec l'attelle de l'attelle de l'attelle
l'attelle de l'attelle le bois ce qui, estimé fournie
de l'attelle de l'attelle la somme de quatre
huit livres 38

Plus que les murs de Cloture de l'attelle de l'attelle de l'attelle
le l'attelle qui contient dix toise de long sur six
hauteur il l'attelle de l'attelle six toise le l'attelle de l'attelle
de l'attelle de l'attelle le l'attelle de l'attelle de l'attelle
Compris les l'attelle; le l'attelle de l'attelle de l'attelle



ach aux le Sable; cequils Estiment a f^{re} le fousuier
la somme de quatre cents huit livres 7 s. 4 d.

Plus qu'il Couvient refaire les deux merisoles des deux
puits qui sont la Drois le les poser le Raconner de
ma comee aux Mesons, cequils Estiment a f^{re} le fousuier
a f^{re} le fousuier la somme de six cents dix livres,
7 s. 4 d. 660

Plus qu'il Couvient refaire la porte qui est du Coste
du Buisson la fousuier la fousuier sans le fousuier, cequils
Estiment a la somme de sept livres

Plus le fain de faire les portes d'entre de la dite Cour
entre le dit fain le la petite Chambre de deux Maliers
cequils Estiment a f^{re} le fousuier la somme de quatre
livres 40

qui sont toutes les reparations qui se font tous ces
affaires aux Bastiments d'apart d'ant, d'ant d'ancien
d'ancien qui se sont tous ces mesmes fousuier de
S. Vincent rapport ainsi fait par les dits Com^{tes}; a la
somme totale de six mille neuf cent quatre vingt six
livres dix deux deniers, sans aucune calcul ou
obmissions total. . . 6946 13 27

Dont le dit Mont cequils de fousuier le dit Simon qu'on me au
dit Mont qui se soude de nous cequils de fousuier
de nous de fousuier le rapport que nous dit d'ancien sans dit la
fousuier les avons entrez la fousuier la fousuier
du fousuier d'ancien d'ancien d'ancien d'ancien
d'ancien qu'il soude; la ce pour les fousuier la Vallie
le temps le fousuier de fousuier. Cavaius de
fousuier . . . obligent de fousuier de
fait la fousuier d'ancien la fousuier d'ancien
les dits pour les fousuier de fousuier de
sept livres dix deniers; qui qu'on est celle d'ancien d'ancien
de fousuier de fousuier; les fousuier de fousuier de fousuier



depuis le Radieu Cordouanais, demeurant tous les
deux au ladit lieu de la possession de l'écroule
terreings au requies qui ont vu les dites parties le
Com^{te} figuré au desir de l'un d'eux pour

Lecture faite de La sentence Donnée
Guermars Bloucau Yannick

Binet Radieu

Droing de la plume

Controllé celle alevrouple de
juin 1786 recu vingt quatre sols

Lutier

LIBRARY

